

OFFICIEL. ASSEMBLEE GENERALE

DE L'Etat de la Louisiane.

SESSION REGULIERE DE 1910.

LOI No 265

Projet de loi de la Chambre No 366

LOI

Amendant et décrétant à nouveau la loi No 278 des lois de 1908, intitulée :

Une loi pour établir un Bureau de Commissaires pour la Protection des Oiseaux, du Gibier et du Poisson de cet Etat; définissant ses devoirs et le...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'un Bureau de Commissaires pour la protection des Oiseaux, du Gibier et du Poisson...

Section 2. Il est, en outre, décrété, etc., Que le Bureau des Commissaires pour la Protection des Oiseaux, du Gibier et du Poisson...

Section 3. Il est, en outre, décrété, etc., Que le Bureau des Commissaires pour la Protection des Oiseaux, du Gibier et du Poisson...

Section 4. Il est, en outre, décrété, etc., Que le Bureau des Commissaires pour la Protection des Oiseaux, du Gibier et du Poisson...

Section 5. Il est, en outre, décrété, etc., Que le Bureau des Commissaires pour la Protection des Oiseaux, du Gibier et du Poisson...

Section 6. Il est, en outre, décrété, etc., Que le Bureau des Commissaires pour la Protection des Oiseaux, du Gibier et du Poisson...

Section 7. Il est, en outre, décrété, etc., Que le Bureau des Commissaires pour la Protection des Oiseaux, du Gibier et du Poisson...

Section 8. Il est, en outre, décrété, etc., Que le Bureau des Commissaires pour la Protection des Oiseaux, du Gibier et du Poisson...

de la Commission; ni ne déléguent-ils ou ne transporteront-ils aucun...

Section 6. Il est, en outre, décrété, etc., Que lesdits gardiens feront observer toutes les lois relatives à la protection des huttes, des oiseaux, du gibier, du poisson, des animaux...

Section 7. Il est, en outre, décrété, etc., Qu'il sera du devoir desdits gardiens des huttes, du gibier et du poisson de voir à ce que toute personne chassant, traquant, seigneur, expédient ou trafiquant de gibier...

Section 8. Il est, en outre, décrété, etc., Que lesdits gardiens auront le pouvoir de fouiller et d'examiner tout entrepôt réfrigérant, bateau, magasin, char, transport, véhicule, panier à poisson ou autre réceptacle pour huttes, crevettes, tortues diamond-back, animaux...

Section 9. Il est, en outre, décrété, etc., Que ledit Bureau aura le pouvoir de fixer le montant de la somme que lesdits gardiens ne peuvent pas plus de quatre dollars par an...

Section 10. Il est, en outre, décrété, etc., Que le Bureau des commissaires pour la protection des oiseaux, du gibier et du poisson aura le pouvoir de nommer des hommes compétents dans tout l'Etat...

Section 11. Il est, en outre, décrété, etc., Que tous les argents collectés par le Bureau de la vente des licences de pêche, licence pour pêcher des crevettes, licence pour seiner ou provenant de licences de la pêche du poisson...

Section 12. Il est, en outre, décrété, etc., Que tous les salaires et autres dépenses dudit Bureau doivent être payés par le Trésorier d'Etat...

Section 13. Il est, en outre, décrété, etc., Que l'Auditeur de l'Etat de la Louisiane, durant le mois de juin de chaque année...

Section 14. Il est, en outre, décrété, etc., Que tous les argents, bateaux, yachts, canoës, machines et autres propriétés de quelque nature...

Section 15. Il est, en outre, décrété, etc., Que ledit Bureau ne permettra à aucun officier ou employé salarié d'être intéressé dans l'industrie des huttes, du gibier ou du poisson...

Section 16. Il est, en outre, décrété, etc., Que le Bureau des Commissaires pour la Protection des Oiseaux, du Gibier et du Poisson...

Section 17. Il est, en outre, décrété, etc., Que sur une résolution du jury de police les parties appelant un meeting populaire des citoyens de la paroisse...

P. M. LAMBREMONT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 7 juillet 1910.

J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie exacte: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 267

Projet de loi de la Chambre No 443

LOI

Pourvoyant à la traversée de trottoirs, lignes principales, aiguilles et speer tracks des chemins de fer par les aiguilles industrielles ou speer tracks...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que toutes les personnes qui possèdent un individu possédant un speer track...

Section 2. Il est, en outre, décrété, etc., Que toutes les fois que le propriétaire d'une fabrique, d'un établissement industriel, d'un entrepôt ou quand l'autorité gouvernementale de tout municipalité désire faire construire une voie de garage industrielle...

Section 3. Il est, en outre, décrété, etc., Que les dispositions de cette loi ne s'appliqueront pas aux villes de plus de 100 000 âmes de population.

Section 4. Il est, en outre, décrété, etc., Que toutes les autres parties de loi en conflit avec celle-ci sont révoquées.

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants. P. M. LAMBREMONT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 7 juillet 1910. J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie exacte: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat. LOI No 269

Projet de loi de la Chambre No 514 LOI Prolongant le délai prescrit par la loi No 86 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le délai d'un an à partir de l'adoption de la loi No 86 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 2. Il est, en outre, décrété, etc., Que toutes les autres parties de loi en conflit avec celle-ci sont révoquées. H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE Vente de contenu, stock, installat ions, etc. d'une boutique.

ANNONCE JUDICIAIRE Vente d'un lot de terre de valeur de huit mille dollars.

ANNONCE JUDICIAIRE Vente d'un lot de terre de valeur de huit mille dollars.

ANNONCE JUDICIAIRE Vente d'un lot de terre de valeur de huit mille dollars.

ANNONCE JUDICIAIRE Vente d'un lot de terre de valeur de huit mille dollars.

ANNONCE JUDICIAIRE Vente d'un lot de terre de valeur de huit mille dollars.

ANNONCE JUDICIAIRE Vente d'un lot de terre de valeur de huit mille dollars.

ANNONCE JUDICIAIRE Vente d'un lot de terre de valeur de huit mille dollars.

ANNONCE JUDICIAIRE Vente d'un lot de terre de valeur de huit mille dollars.

ANNONCE JUDICIAIRE Vente d'un lot de terre de valeur de huit mille dollars.

ANNONCE JUDICIAIRE Vente d'un lot de terre de valeur de huit mille dollars.

ANNONCE JUDICIAIRE Vente d'un lot de terre de valeur de huit mille dollars.

ANNONCE JUDICIAIRE Vente d'un lot de terre de valeur de huit mille dollars.